

Safety My Priority - partnership charte

Travailler en toute sécurité sur tous les chantiers doit être une priorité afin de diminuer le nombre de nos accidents de travail.

La Confédération Construction invite dès lors non seulement ses entrepreneurs mais également leurs partenaires dans l'acte de construire – donneurs d'ordre, architectes, bureaux d'études et coordinateurs de sécurité – à s'engager activement pour atteindre cet objectif.

Pourquoi cette charte ? Parce que

- ✓ Tous les accidents dans la construction peuvent et doivent être évités
- ✓ Chaque partenaire dans l'acte de construire peut et doit y contribuer
- ✓ Travailler dans la construction doit se faire sans accidents

Par conséquent, je m'engage comme donneur d'ordre, architecte, ingénieur d'étude, coordinateur de sécurité (cocher ce qui convient)

- ✓ A donner une priorité absolue à la sécurité dans les projets de construction et ce tant en phase de conception qu'en phase d'exécution
- ✓ A encourager tous mes collaborateurs à adopter un comportement responsable en matière de sécurité

Je soussigné, Henne Fabien, Architecte van Atelier d'architecture Fabien Henne & co sprl, soutiens pleinement cette campagne de sensibilisation et m'engage à y participer.

Nom de mon entreprise : Atelier d'architecture Fabien Henne & co sprl

Mon nom et ma fonction dans l'entreprise : Henne Fabien, Architecte

Date : 14-04-2020



safetymypriority.be